

Lyon le 26 février 2018

LETTRE OUVERTE
en réponse à l'article du 24 février 2018
de LYON CAPITALE (1)

Comment ne pas être surpris et indignés à la lecture de l'article de Lyon Capitale suite à la manifestation des usagers de la route le 24 février à Lyon (1).

Sans même prendre la peine d'évoquer ce qui a conduit dans la rue les associations les plus représentatives des usagers ni même les contacter, le journal avec l'aide des services de l'État comme le prouve l'évaluation erronée de la participation (qui correspond curieusement aux chiffres minimalistes transmis par la préfecture en dépit des comptages établis sur la base des vidéos de l'évènement), a uniquement cherché à mener un procès à charge contre cette action et contre les usagers de la route.

Et ceci, bien sûr, en l'absence de toute objectivité l'article comportant un certain nombre "d'oublis" qui ne peuvent qu'induire les lecteurs en erreur.

Ainsi il est indiqué que la date "aurait pu être mieux choisie" compte tenue de la vigilance orange "activée la veille face au niveau élevé de particules fines".

Faut-il vous rappeler que les déclarations de manifestations doivent être déposées au moins trois jours francs avant l'action (et dans ce cas la déclaration a été déposée le 14 février soit 9 jours avant le pic de pollution) et qu'il n'est pas possible de modifier le trajet après validation de celui-ci, comme nous l'a rappelé le service concerné. Par ailleurs le journal précise bien que la vigilance orange concerne une alerte aux particules fines or celles-ci sont dues, pour le trafic routier et pour la majeure partie aux véhicules à moteur diesel, motorisation qui ne concerne nullement les deux roues motorisés majoritairement présents.

De plus il est reproché au cortège, en plus d'une insistance appuyée sur la soit-disant pollution aux particules imputables à la manifestation, d'avoir créé des perturbations sur la circulation routière.

On peut se demander si c'est la première manifestation qui est couverte par le journal. De notre côté nous n'avons pas connaissance de manifestations qui se dérouleraient sur des routes désertes, ou sur des terrains libres de toute occupation. Il est certain que, du fait de l'importante mobilisation des usagers (entre 3000 et 3500 véhicules comptabilisés) des perturbations de la circulation ont pu être constatées mais celles-ci sont inhérentes à toute action massive de citoyens.

Sans vouloir rentrer dans le détail de l'article qui s'apparente plus à une retranscription fidèle des éléments donnés par les service de l'État qu'à un travail objectif de journaliste nous rappelons que les actions en cours sont uniquement dues au refus de dialogue du gouvernement qui en porte, seul, la responsabilité, y compris concernant les conséquences et gênes créées par les manifestations.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLÈRE
ANTENNE DU RHÔNE

19 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon – Tél.: 07.70.61.89.75



ffmc69@ffmc.fr - www.ffmc69.org

Alors qu'il existe une instance de concertation, le CNSR (Conseil National de la Sécurité Routière) le gouvernement a décidé les mesures sans avoir recours à cette instance.

Depuis, malgré les voix qui s'élèvent de toute part contre cette mesure, tant de la part des associations d'usagers (FFMC, 40 millions d'automobilistes, FBF, Ligue de défense des conducteurs, Codever...) que de la part des élus (groupe de travail du sénat, dépôt d'une résolution à l'assemblée nationale,...) aucun dialogue n'est possible .

De notre côté nous cherchons toujours à privilégier le dialogue mais pour cela il faut être deux et lorsque le pouvoir ne veut entendre ni les représentants des citoyens ni les associations représentants les usagers quelle autre solution reste-t-il à celles-ci, hormis les manifestations afin de faire entendre leurs voix.

Nous ne pouvons que souhaiter vivement un vrai dialogue, pour de vraies mesures afin d'améliorer la sécurité routière, en refusant une mesure telle que la baisse des vitesses sur les routes secondaires, mesure qui n'aura comme seul résultat qu'une inflation du nombre de PV pour petits excès de vitesse.

Nous demandons un véritable entretien des infrastructures routières, avec entre autres la prise en compte des spécificités des deux et trois roues motorisés par la mise en place de lisses basses pour les glissières de sécurité dans les endroits dangereux, un revêtement adéquat et non pas des coulées de goudrons, véritables patinoires par temps de pluie et grosse chaleur ou gel, ainsi qu'une véritable prévention, et une formation au partage de la route ...

Il est vrai que nous ne pouvons que souhaiter que les médias restent dans une certaine objectivité, notre but n'est pas politique, ni de convaincre leurs patrons mais de pouvoir dialoguer avec les services de l'État qui devraient être au service des citoyens ...

Le bureau de la FFMC 69

(1) <https://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Actualite/Actualites/Lyon-plus-d-un-millier-de-motards-pendant-un-episode-de-pollution>

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLÈRE
ANTENNE DU RHÔNE

19 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon – Tél.: 07.70.61.89.75



ffmc69@ffmc.fr - www.ffmc69.org